|  |
| --- |
| **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION** |

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

|  |
| --- |
| **Restructuration du Centre opérationnel départemental (COD) - Préfecture de l'aube - TROYES (10)** |

Date et heure limites de réception des offres :

vendredi 28 novembre 2025 à 12:00

**PREFECTURE DE L'AUBE**

2 rue Pierre Labonde

10000 Troyes

Tél : 0325423551

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE | | |
|  | **Objet** | Restructuration du Centre opérationnel départemental (COD) - Préfecture de l'aube - TROYES (10) |
|  | **Mode de passation** | Procédure adaptée ouverte |
|  | **Type de contrat** | Marché public |
|  | **Nombre de lots** | 11 |
|  | **Délai de validité des offres** | 120 jours |
|  | **Forme de groupement** | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
|  | **Variantes** | Sans |
|  | **PSE** | Sans |
|  | **Clauses sociales** | Définies par lot |
|  | **Clauses environnementales** | Définies par lot |
|  | **Durée / Délai** | Défini par lot |
|  | **Négociation** | sans |
|  | **Visite sur site** | Visite obligatoire |

**SOMMAIRE**

[1 - Objet et étendue de la consultation 4](#_Toc256000000)

[1.1 - Objet 4](#_Toc256000001)

[1.2 - Mode de passation 4](#_Toc256000002)

[1.3 - Type et forme de contrat 4](#_Toc256000003)

[1.4 - Décomposition de la consultation 4](#_Toc256000004)

[1.5 - Nomenclature 6](#_Toc256000005)

[2 - Conditions de la consultation 6](#_Toc256000006)

[2.1 - Délai de validité des offres 6](#_Toc256000007)

[2.2 - Forme juridique du groupement 6](#_Toc256000008)

[2.3 - Variantes 6](#_Toc256000009)

[2.4 - Développement durable 7](#_Toc256000010)

[3 - Les intervenants 8](#_Toc256000011)

[3.1 - Désignation de l'acheteur 8](#_Toc256000012)

[3.2 - Représentant de l'acheteur 8](#_Toc256000013)

[3.3 - Conduite d'opération 8](#_Toc256000014)

[3.4 - Assistance à maîtrise d'ouvrage 8](#_Toc256000015)

[3.5 - Maîtrise d'œuvre 8](#_Toc256000016)

[3.6 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 8](#_Toc256000017)

[3.7 - Contrôle technique 8](#_Toc256000018)

[3.8 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 9](#_Toc256000019)

[4 - Conditions relatives au contrat 9](#_Toc256000020)

[4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 9](#_Toc256000021)

[4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 9](#_Toc256000022)

[4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 9](#_Toc256000023)

[5 - Contenu du dossier de consultation 9](#_Toc256000024)

[6 - Présentation des candidatures et des offres 10](#_Toc256000025)

[6.1 - Documents à produire 10](#_Toc256000026)

[6.2 - Visites sur site 13](#_Toc256000027)

[7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 13](#_Toc256000028)

[7.1 - Transmission électronique 13](#_Toc256000029)

[7.2 - Transmission sous support papier 14](#_Toc256000030)

[8 - Examen des candidatures et des offres 15](#_Toc256000031)

[8.1 - Sélection des candidatures 15](#_Toc256000032)

[8.2 - Attribution des marchés 15](#_Toc256000033)

[8.3 - Suite à donner à la consultation 17](#_Toc256000034)

[9 - Renseignements complémentaires 18](#_Toc256000035)

[9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 18](#_Toc256000036)

[9.2 - Procédures de recours 18](#_Toc256000037)

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Restructuration du Centre opérationnel départemental (COD) - Préfecture de l'aube - TROYES (10)

Les locaux du Centre Opérationnel Départemental (COD) de la préfecture de l’Aube (situés au 3e étage de l’aile Nord de la préfecture) ne répondent plus aux exigences actuelles et ne permettent plus d’accueillir correctement les représentants des forces de l’ordre et de sécurité ainsi que les principaux acteurs départementaux utiles à la gestion de situations exceptionnelles ou de crise dans des conditions adaptées.

Afin de rendre le COD plus opérationnel et fonctionnel, plusieurs espaces de travail distincts se répartiront de la manière suivante :

- une salle de situation de 126,5 m²

- une salle de décision de 27,5 m²

- une salle de repos de 18,5 m² ;

- un espace de café/tisanerie d’environ 11,3 m² ouvert sur l’espace d’accueil ;

- un espace d’accueil et de secrétariat de 20,8 m² ;

- une salle sécurisée de 15,6m².

- un espace sanitaire avec une douche.

La restructuration du COD se fera dans des locaux vides, le service déménagera pendant la durée des travaux. Le COD intégrera des équipements numériques indispensables à la gestion de crise : mur d’images pour le report des images de drone / hélicoptère, écrans pour la projection de la main courante et de la cartographie, visio… Il a été décidé de maintenir la majorité des cloisonnements existants et de créer des recoupements dans le grand espace central. La salle sécurisée gardera sa fonction et sera climatisée afin d’accueillir la nouvelle baie informatique. Par ailleurs, le lot CVC intégrera un système de climatisation suffisamment performant pour refroidir les pièces principales, quel que soit le nombre de personnes présentes et d’appareils connectés en COD.

Lieu(x) d'exécution :

Préfecture de l'Aube

2 rue Pierre LABONDE

10000 Troyes

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 10 Lot(s) :

|  |  |
| --- | --- |
| Lot(s) | Désignation |
| 01 | INSTALLATIONS DE CHANTIER / DECONSTRUCTIONS INTERIEURE / DEPOSES / PETITES MACONNERIES |
| 02 | CHARPENTE BOIS / SOLIVAGE |
| 03 | TOITURE ZINC / ARDOISE NATURELLE / INTERVENTION SUR OUVRAGE « MONUMENT HISTORIQUE » |
| 04 | METALLERIE / PLATEEFORME POUR GROUPE DE CLIMATISATIONS REVERSIBLES / MASQUE VISUEL |

|  |  |
| --- | --- |
| Lot(s) | Désignation |
| 05 | PLATRERIE / PLAFONDS / ISOLATION / CLOISONS / DOUBLAGES |
| 06 | ELECTRICITE / CFO / CFA / ECLAIRAGE |
| 07 | MENUISERIES INTERIEURES / PLANCHER TECHNIQUE |
| 08 | PLOMBERIE / SANITAIRE / CLIMATISATION REVERSIBLE / VMC |
| 09 | PEINTURES / REVETEMENTS / ACOUSTIQUE |
| 10 | REVÊTEMENTS DE SOLS |
| 11 | MOBILIER |

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

|  |  |
| --- | --- |
| Code principal | Description |
| 45454000-4 | Travaux de restructuration |
| 44115800-7 | Aménagements intérieurs de bâtiment |

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements.

## 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

# 3 - Les intervenants

## 3.1 - Désignation de l'acheteur

Nom de l'organisme : PREFECTURE DE L'AUBE

## 3.2 - Représentant de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur : PREFECTURE DE L'AUBE

Représentant de l'organisme acheteur : PREFET DE l'AUBE

## 3.3 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

## 3.4 - Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par :

JP Massonnet SARL

37 RUE DE CHANTELOUP

10300 SAINTE-SAVINE

L'assistant à maîtrise d'ouvrage est représenté par : Abdellatif ARJDAL

Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont les suivantes :

Assistance à la rédaction du DCE MOE, analyse des candidatures, accompagnement en phase études, assistance à la rédaction des pièces administratives du DCE.

## 3.5 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

LENOIR & ASSOCIÉS

57 rue des Fossés

10400 NOGENT SUR SEINE

Tél. : 0325399914

Courriel : contact@lenoir-associes.com

Elle est représentée par : Mme MACARY.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est ESQ/APS/APD/PRO/ACT//DET/AOR/OPC/VISA.

## 3.6 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

## 3.7 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

SOCOTEC CTC

59 Rue Raymond Poincaré

10000 Troyes

## 3.8 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

DEKRA SPS

5 rue Alfred KASTLER

67540 Ostwald

# 4 - Conditions relatives au contrat

## 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

## 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

# 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Notice de sécurité incendie

- Notice d'accessibilité aux personnes handicapées

- Rapport Initial de Contrôle Technique (RICT)

- Le règlement de la consultation (RC)

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes

- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- Le calendrier prévisionnel d'exécution

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes

- Les plans

- L'attestation de visite

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Les documents indiqués ci-dessous ne sont pas disponibles par voie électronique :

Le dossier de consultation peut être obtenu uniquement sur le profil acheteur suivant https://www.marches-publics.gouv.fr/

Les candidats peuvent demander la transmission du DCE ainsi que d'éventuels documents complémentaires sur un support physique électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Non |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Non |
| Pouvoir à la personne habilitée à signer | Non |
| Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet | Non |
| Les attestations d’assurance en cours de validité : assurance responsabilité civile professionnelle et décennale | Non |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années | Non |
| Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat | Non |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat | Non |
| Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) | Non |
| Présentation de 3 références de moins de 10 ans dans un domaine d'intervention équivalent à l'opération concernée et de montant équivalent | Non |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| L’acte d'engagement (AE) daté et signé par le représentant qualifié de l’entreprise qui sera signataire du marché ; ou, en cas de groupement par le mandataire dûment habilité | Oui |
| La décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) relatif à chaque lot, cadre joint à compléter entièrement sans modifications daté et signé | Oui |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat présentant, pour chaque lot . Ce mémoire sera opposable au titulaire.  • Un organigramme fonctionnel présentant les moyens humains affectés spécifiquement au chantier (chargé d’affaire, chef de chantier, chef d’équipe, ouvriers, formation…),  • Les moyens matériels affectés spécifiquement au chantier,  • La méthodologie qui sera mise en œuvre pour mener à bien les travaux, y compris plans prévisionnels de chantier avec matériel associé (grues / levage / aires de stockage, etc…),  • Les fiches techniques et avis techniques de chacun des matériaux et composantes, proposés,  • Le planning d’exécution détaillé des tâches du lot qui complète le planning prévisionnel,  • Une note concernant l’hygiène et la sécurité sur le chantier, y compris les moyens accompagnés de la gestion des déchets. | Non |
| L’attestation de visite des lieux datée et signée; | Oui |
| Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) à signer et accepter sans modification; | Oui |
| Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) relatif au lot considéré signé | Oui |

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Le planning prévisionnel détaillé des travaux TCE daté et signé | Oui |
| Une attestation datée et signée sans réserve acceptant les pièces suivantes et l’ensemble du dossier de consultation dans sa globalité  -La notice d’accessibilité ;  -La notice de sécurité ;  -Le dossier de plans de l’architecte ;  -Le Plan Général de Coordination SPS (PGCSPS)  -Le rapport initial de contrôle technique (RICT) | Oui |
| Un mémoire environnemental distinct du mémoire technique | Non |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les tâches que l'acheteur souhaite faire effectuer exclusivement par le titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

## 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Afin de permettre aux candidats d’appréhender les conditions exactes d’exécution des travaux, une visite du site est obligatoire avant la remise de l’offre. Cette visite a pour objet de permettre à chaque entreprise de prendre connaissance des lieux, de leurs accès, de leurs contraintes techniques et de toutes les sujétions éventuelles pouvant influencer l’exécution des prestations.

Modalités de visite

Le site sera visitable uniquement les jours suivants :

- **Lundi 17 novembre de 16h00 à 18h00**

**- Vendredi 21 novembre 08h00 à 10h00**

**- Lundi 24 novembre de 10h00 à 12h00**

Les candidats devront demander un rendez-vous par courriel au plus tard 48 heures avant la date souhaitée de visite, à l’adresse suivante : david.prunier@aube.gouv.fr

Une attestation de visite sera remise à l’issue de la visite.

Cette attestation devra être jointe à l’offre ; son absence entraînera l’irrecevabilité du dossier.

# 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Non renseigné

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises.

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 30 Mo.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | |  |  | **Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite** | |  |  | |  |  | |

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 8 - Examen des candidatures et des offres

## 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots exceptés les lot 1 et 8 Valeur technique, notée sur 60 points selon les sous-critères suivants :

• **Moyens humains** : Moyens humains spécifiquement affectés au chantier y compris l’encadrement, les qualifications, expériences, organigramme, CACES, etc… / 10 Points

• **Moyens matériels** : Moyens matériels de l’entreprise pour assurer la réalisation du chantier (Moyens de levage, outillage, informatique, etc.) / 5 Points

• **Note méthodologique** : Méthodologie qui sera mis en œuvre pour mener à bien les travaux, procédés de mise en œuvre, plans de principe ou prévisionnels, etc... / 10 Points

• **Matériaux employés & fiches techniques** : Fourniture des caractéristiques techniques, fiches techniques, avis techniques des matériaux mis en œuvre / 10 Points

• **Organisation & planning** : L’entreprise proposera un planning d’exécution très détaillé en complément du planning prévisionnel du maître d’œuvre / 10 points

• **Hygiène, sécurité & santé** : Dispositions concernant la protection de la santé, l’hygiène et la sécurité des personnes sur chantier et des avoisinants. / 5 points

• **Gestion des déchets** : Indiquer toutes les sujétions pour assurer le nettoyage du chantier et de sa périphérie, la propreté du chantier et la gestion des déchets / 5 points

• **Références** : Chantiers de même nature réalisés. / 5 points

Pour les lots 1 et 8 Valeur technique, notée sur 60 points selon les sous-critères suivants :

• **Moyens humains** : Moyens humains spécifiquement affectés au chantier y compris l’encadrement, les qualifications, expériences, organigramme, CACES, etc… / 8 Points

• **Moyens matériels** : Moyens matériels de l’entreprise pour assurer la réalisation du chantier (Moyens de levage, outillage, informatique, etc.) / 4 Points

• **Note méthodologique** : Méthodologie qui sera mis en œuvre pour mener à bien les travaux, procédés de mise en œuvre, plans de principe ou prévisionnels, etc... / 8 Points

• **Matériaux employés & fiches techniques** : Fourniture des caractéristiques techniques, fiches techniques, avis techniques des matériaux mis en œuvre / 8 Points

• **Organisation & planning** : L’entreprise proposera un planning d’exécution très détaillé en complément du planning prévisionnel du maître d’œuvre / 8 points

• **Hygiène, sécurité & santé** : Dispositions concernant la protection de la santé, l’hygiène et la sécurité des personnes sur chantier et des avoisinants. / 4 points

• **Gestion des déchets** : Indiquer toutes les sujétions pour assurer le nettoyage du chantier et de sa périphérie, la propreté du chantier et la gestion des déchets / 5 points

• **Références** : Chantiers de même nature réalisés. / 5 points

• **Volet sociale et environnementale** / 10 points

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## 8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Conformément aux articles L2123-1 et L2124-3 du code de la commande publique, le maître d’ouvrage se réserve la possibilité de procéder à une phase de négociation avec les entreprises classées aux 3 premières positions à l’issu de la première analyse des offres.

En cas de négociation, celle-ci peut porter :

- Sur les éléments techniques de l’offre

- Sur la valeur forfaitaire de l’offre et sur la pertinence et justification de prix unitaires et quantités

- Sur des variantes de procédés, de techniques de natures de matériaux au dossier de consultation des entreprises

- Sur les précisions et compléments à apporter à une offre

- Sur la formalisation des corrections à apporter en cas d’erreur de calcul

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés ayant le nombre de points maximum. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations en référence aux L2141-1 à L2141-14 du code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance RC décennale devra également être produite dans le même délai.

L’entreprise accepte de répondre à cette consultation en procédure adaptée munie d’une procédure négociée (2ème phase).

A défaut de répondre à cette 2ème phase de négociation, l’offre initiale ne pourra être reclassée au terme de l’analyse des nouvelles offres négociées sauf si la négociation n’apporte pas de changement dans la valeur originelle de l’offre.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

# 9 - Renseignements complémentaires

## 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## 9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25 rue du Lycée

51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Tél : 03 26 66 86 87

Télécopie : 03 26 21 01 87

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.